

CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION
A L'ECOLE MATERNELLE DU RUISSEAU BLANC A LA MONTAGNE

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de Saint-Denis envisage la construction d'un logement de fonction dans l'enceinte de l'établissement de l'Ecole Maternelle du Ruisseau Blanc à la Montagne.

Le projet a été établi par les Services Techniques de la Commune de Saint-Denis.

Le logement projeté est de type F 4 / 5, et son coût estimatif s'élève à 530 000 F.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le principe de réalisation de cette opération ;
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres pour la construction de ce logement et, en cas de résultat infructueux, à passer un marché négocié, après consultation conformément au Code des Marchés Publics, avec l'entreprise ayant présenté l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE : Y a-t-il des intervenants ? Oui, Monsieur LECHAT.

M. LECHAT M. : Je tiens d'abord à souligner que je ne faisais pas partie de l'ancienne équipe municipale.

Certaines informations me sont parvenues. Concernant la construction et l'aménagement d'un logement de fonction, pour un fonctionnaire de la Municipalité, il semblerait que le coût d'origine, de 600 000 F, ait été multiplié par trois. Je souhaiterais donc que ce logement qui se situe à proximité du Rond-Point du Jardin de l'Etat, puisse faire l'objet d'une expertise.

LE MAIRE : J'en prends note.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? (ensemble des Conseillers présents).

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.